



41^{EME} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE MODERNE

27-28 JUILLET 2018
ASA MIRECOURT

Reglement sportif particulier



GROCOLAS AUTOMOBILES
Mirecourt

41^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le 16 mai 2018.

Ouverture des engagements à la date de parution du règlement.

Clôture des engagements le lundi 16 Juillet 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Parution du road-book le Vendredi 20 Juillet 2018. Retrait de celui-ci :

Restaurant " l'Abondance " Place Jules Ferry à Mirecourt :

Le Samedi 21 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Dimanche 22 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Jeudi 26 Juillet de 8h30 à 18h00

Aux Halles rue Frairain à Mirecourt :

Le Vendredi 27 Juillet de 8h30 à 12h00

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 21 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 22 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi 26 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 27 Juillet de 8h00 à 12h00

Vérifications des documents et des voitures le Vendredi 27 Juillet de 8h00 à 12h35 aux Halles rue Frairain à Mirecourt.

Mise en place du parc de départ le Vendredi 27 Juillet à partir de 13h00 Place Thierry à Mirecourt.

Première réunion des Commissaires Sportifs le Vendredi 27 Juillet à 12h00 à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchêne à Mirecourt.

Publication des équipages admis au départ le Vendredi 27 Juillet à 13h30 au podium Place Jules Ferry à Mirecourt.

Publication des heures et ordres de départ le Vendredi 27 juillet à 13h30 au podium Place Jules Ferry à Mirecourt.

Mise en parc de départ des véhicules le Vendredi 27 Juillet à partir de 13h00 Place Thierry à Mirecourt.

Un Briefing écrit des pilotes sera remis contre émargement aux Vérifications administratives.

Départ de la première étape le Vendredi 27 Juillet 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur la Place Jules Ferry à Mirecourt (départ du premier VHC à 14h00).

Arrivée de la 1^{ère} étape le Vendredi 27 Juillet à 19h30 sur la Place Thierry à Mirecourt.

Publication des résultats partiels et ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape le Vendredi 27 Juillet à 23h15 au podium sur la Place Jules Ferry à Mirecourt.

Départ de la deuxième étape le Samedi 28 juillet 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur la Place Jules Ferry à Mirecourt (départ du premier VHC à 7h00).

Arrivée de la 2^{ème} étape le Samedi 28 juillet à 18h10 sur la Place Thierry à Mirecourt.

Les vérifications finales s'effectueront au Garage Robert (RENAULT) 1235 rue de Mirecourt 88500 Poussay.

Publication des résultats officiels du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé au podium sur la Place Jules Ferry à Mirecourt.

Remise des prix le Samedi 28 juillet au podium Place Jules Ferry.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Cette épreuve est organisée avec le soutien de la Région Grand Est, du Département Des Vosges, de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, de la Ville de Mirecourt, de la Ville de Dompaire et des Communes de Avillers, Bouxières-aux-Bois, Circourt, Gircourt-lès-Viéville, Hennecourt, Jésonville, Légéville-et-Bonfays, Lerrain, Les Vallois, Madecourt, Mazirot, Pierrefitte, Pont-lès-Bonfays, Rancourt, Rozerotte, Valfroicourt, Villers.

L'Association Sportive Automobile de Mirecourt (ASAM) organise les 27 et 28 juillet 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye automobile national à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) intitulé :

41^{ème} Rallye National de la Plaine

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale Grand Est le 30 avril 2018 sous le numéro 21 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 388 en date du 16 mai 2018.

Comité d'Organisation

Président : Philippe CATTANT
Tél : 06-88-19-39-11

Membres :
Willy ANTOINE - Audrey BENOIT – Jean Marc BILDE - Patricia CATTANT - Gérard CARCHON
Catherine FLAUS - Françoise FRANCHI - Michaël GRANDÉMANGE - Claudy PATENOTTE
Manuel PERINI - Yannick POINSIGNON - Franck REMY - Thierry STOECKLE - Emile TENA
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye, Adresse :

**ASA MIRECOURT
Mr Franck REMY
272 rue de Lorraine
88150 THAON LES VOSGES**

Téléphone : 06-03-47-99-29 (**uniquement pour les engagements et les concurrents**)

Adresse Mail: contact@asamirecourt.com

Permanence du Rallye le Vendredi 27 Juillet et le Samedi 28 juillet
à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à MIRECOURT.

1.1P. OFFICIELS

Accueil des Officiels

Philippe CATTANT (16201 – 0305)
Patricia CATTANT (211778 – 0305)

Observateur

Observateur

François LANGLET (1559-0102)

Chauffeur

Jean-Marc BILDE (5404-0305)

Collège des Commissaires Sportifs

Président

Patrice COTTET (8012 – 0305)

Membres

Claude CONDAMIN (122813 – 0314)
Marie-Line LATOUCHE (234919 – 0305)

Secrétaire

Michèle PECCAUD (2309 – 0314)

Directeurs de Course au PC

Général

Bernard COUSIN (6379 – 0318)

Adjoint et Rallye 2

Denis HUSTACHE (3092 – 0204)

Délégués aux ES

ES 1-4-8-11-14

Joël JUGNIOT (6813 – 0419)

ES 2-5-9-12-15

Thierry STOECKLE (3500 – 0305)

ES 3-6-7-10-13

David CLAUDE (221403 – 0308)

Directeurs de Course Adjointes délégués en ES

ES 1-4-8-11-14

Olivier DEVAUX (1751 – 0314)
Martial PEUGEOT (44386 – 0405)

ES 2-5-9-12-15

Michel LEONATE (12844 – 0323)
Jean-Claude HUMBERT (21139 – 0302)

ES 3-6-7-10-13

Alain ANGELMANN (214977 – 0304)
Gabriel GIANIOLO (7760 – 1201)

Commissaires Techniques :

Responsable et rallye 2

Christian BONIN (A 1188 – 0318)

Membres :

Emile TENA (B 124058 – 0305)
Hervé CUNY (B 33001 – 0304)
Denis DERCHE (C 33547 – 0314)
Daniel HAEFFELIN (C 12679 – 0322)
Michel LORRAIN (C 105082 – 0304)

Chargés des relations avec les concurrents

Fabienne SCHOLLER (43874 – 0323) Responsable
Jocelyne ANGELMANN (233639 – 0302)

Juges de faits

Serge MISTRI (43874 – 0323)
Serge STANECK (2310 – 0314)

Médecins :

Chef au PC Course

Dr. Jean-Paul DIDELOT (6378 – 0304)

En ES

ES 1-4-8-11-14

Dr. Philippe CHERRIER

ES 2-5-9-12-15

Dr. Pascal NOIREL

ES 3-6-7-10-13

Dr. Michel WIENDENKELLER (146262 – 0312)

Vérifications Administratives

Claudy PATENOTTE (1626 – 0305)
Franck REMY (17150 – 0305)
Paul-Emile REMY
Alexandra PELLETEY
Sylvie FAIVRE

Voitures Encadrement :

Tricolore

Jean-Charles BIDAL (1625 – 0305)
Jean-Hugues HAZARD (1505 – 0304)

Autorité

Willy ANTOINE (57410 – 0305)
Christophe GALLAIRE (242385 – 0314)

Info 1

Franck REMY (17150 – 0305)
Jean BENOIT

Info 2

Gaétan PATENOTTE
Francis HAAS

Damier

Yannick POINSIGNON (57790 – 0305)
Claudy PATENOTTE (1626 – 0305)

Classements

Gérard PEUREUX (11719 – 0305)

Chronométrateurs

Gérard CARCHON (Responsable)
Françoise FRANCHI
Christophe STOECKLE
Sylvie AUBERT
Christian GERMAIN
Sylvie FAIVRE
Claude BRANDENBERG
Julien ROLLET

Affichage

Alexandra PELLETEY

Commissaires de route :

Responsable des Commissaires

Willy ANTOINE (57410 – 0305)

Adjointe au responsable des Commissaires

Noémie PETITJEAN (247818 – 0305)

Presse – Médias :

Chargé des relations avec la presse

Marc HENRY (47944 – 0399)

Implantation :

Responsable

Philippe CATTANT (16201 – 0305)

Adjoints responsables en Es

Manuel PERINI (3495 – 0305)

Audrey BENOIT (251918 – 0305)

Daniel BONNAIRE

Jean-Marie PIERROT (Directeur Services Techniques de Mirecourt)

Parc d'assistance :

Placement

Gaétan PATENOTTE

Francis HAAS

Jean-Pierre BEGEL

Hervé MARAT

Le 41^{ème} Rallye de la Plaine comporte :

· ES 1-4 "Ville de Mirecourt" (2,975 km) :

12 postes commissaires

1 extincteur par poste

12 commissaires

1 ambulance

· ES 2-5 "Le Totem" (8,514 km) :

9 postes commissaires

1 extincteur par poste

9 commissaires

1 ambulance

· ES 3-6-7-10-13 "Croix de Virine" (7,935 km) :

16 postes commissaires

1 extincteur par poste

16 commissaires

1 ambulance

· ES 8-11-14 "La Plaine" (14,749 km) :

28 postes commissaires

1 extincteur par poste

28 commissaires

1 ambulance

· ES 9-12-15 "La Boucle" (8,408 km) :

12 postes commissaires

1 extincteur par poste

12 commissaires

1 ambulance

1 ambulance de réserve stationnée sur le parcours.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41^{ème} Rallye National de la Plaine compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2018 Coefficient 3
Le Trophée 2018 des rallyes et rondes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile
Le Trophée Féminin "Lucie Vauthier"
Le Challenge de l'ASA Mirecourt

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives et techniques seront mises en ligne sur le site ASA MIRECOURT à partir du vendredi 20 Juillet 2018 à 20h00. C'est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Vendredi 27 Juillet 2018 de 8h00 à 12h20 sous les Halles rue Frairain à Mirecourt.

Les vérifications techniques auront lieu le :

Vendredi 27 Juillet 2018 de 8h15 à 12h35 sous les Halles rue Frairain à Mirecourt.

Mise en parc fermé :

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents recevront leur carnet de pointage stipulant leur heure idéale de mise en parc fermé. L'avance ne sera pas pénalisée.

A l'issue des vérifications, les remorques devront être obligatoirement stationnées dans le parc situé aux Ets. Grocolas Automobile route de Neufchâteau à Poussay.

Les vérifications finales seront effectuées :
Garage Robert (RENAULT) 1235 rue de Mirecourt 88500 Poussay
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye National de la PLAINE C.P.E.A. doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le Lundi 16 Juillet 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente et ne seront acceptés que si le cumul du nombre des concurrents VHC + Moderne ne dépasse pas 130 voitures.

3.1.11.1P. **Les droits d'engagement sont fixés :**

avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €

sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €

pour les équipages 100% ASA Mirecourt : 500 €

pour les équipages 50% ASA Mirecourt : 530 €

Pour les pilotes résidant à plus de 150 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) :

Un chèque de 30 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.

Pour les pilotes résidant à plus de 250 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) :

Un chèque de 50 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Merci de joindre les photocopies des permis de conduire et des licences

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel contact@asamirecourt.com.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite jusqu'au 27 Juillet – fin des vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1 Pendant toute la durée du rallye, l'assistance ne sera autorisée qu'uniquement au parc d'assistance situé **Avenue Foch – Place de la Gare - Rue du Docteur Brahy** et suivant les limites de zones précisées dans le road-book. Des vérifications de respect de zones seront effectuées. Toute infraction pouvant être sanctionnée.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc. Il sera identifié par un autocollant distribué lors du retrait du road-book.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance et **devra laisser un emplacement propre sans aucun débris et en particulier devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. La vitesse des véhicules et des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.**

Un parc remorque obligatoire étant prévu à Pousay (Ets. Grocolas Automobile), les remorques ainsi que tout autre véhicule seront interdits dans le parc d'assistance, le non-respect de cette interdiction pouvant être sanctionné. Le parc remorque ne sera pas gardé.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- # de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - # d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
 - # de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - # de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâches dans les parcs est de 200 €.

Tous les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende de 200 €.

4.3.1. ZONES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans une station-service. Celle-ci figure dans le road book du rallye. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

Le ravitaillement pourra s'effectuer :

- Station Intermarché – Avenue Saint Maurice – Mirecourt – Tél. 03.29.34.39.85 – station 24h/24h**

Cette station se trouve sur l'itinéraire du rallye 200 m après le CH de sortie d'assistance. Le temps imparti pour la liaison suivante tient compte du temps nécessaire au ravitaillement, soit 10 minutes supplémentaires.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye National de la Plaine représente un parcours de 411,502 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections :

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 132,124 kms. (100% Asphalte)

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : vendredi 27 juillet 2018

ES N° 1-4 "VILLE DE MIRECOURT" 2,975 km x 2 soit 5,950 km

ES N° 2-5 "LE TOTEM" 8,514 km x 2 soit 17,028 km

ES N° 3-6 "CROIX DE VIRINE" 7,935 km x 2 soit 14,870 km

2^{ème} étape : samedi 28 juillet 2018

ES N° 7-10-13 "CROIX DE VIRINE" 7,935 km x 3 = 23,805 km

ES N° 8-11-14 "LA PLAINE" 14,749 km x 3 = 44,247 km

ES N° 9-12-15 "LA BOUCLE" 8,408 km x 3 = 25,224 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. RALLYE DE DOUBLURE

Le 8^{ème} Rallye de la Plaine VHC est organisé en doublure du 41^{ème} Rallye de la Plaine.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

Une feuille de contrôle des reconnaissances est intégrée au road book. Cette feuille devra être présentée à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 27 juillet, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 21 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 22 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeu. 26 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 27 Juillet de 8h00 à 12h00

Le nombre total de passage est limité à 3.

Des contrôles seront effectués. Rappel des sanctions encourues pour non-respect des règles de reconnaissance :

- # Départ refusé,**
- # Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye.**
- # Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.**
- # LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange

Directeur de course : Chasuble Rouge siglée "Directeur de Course"

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié dès que possible par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents son intention de réintégrer le rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

Pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront

reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.12.1. EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (parfois aussi appelée Super Spéciale) et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.

tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon via la ligne téléphonique "Ligne Sécurité Abandon" dont le numéro figure sur le carnet de bord.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupe de France.

SCRATCH	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
	750,00 €	550,00 €	250,00 €	100,00 €

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
De 1 à 3 partants	250,00 € + 1 coupe			
De 4 à 7 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe		
De 8 à 11 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	
Plus de 12 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	70,00 € + 1 coupe

Trophée "Lucie Vauthier"

Première Pilote Féminine au classement général (copilote de sexe indifférent)	1 000,00 €
---	------------

Trois commissaires seront récompensés par un chèque de 30 €.

La remise des prix se déroulera le Samedi 28 juillet sur le podium d'arrivée place Jules Ferry au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents sortant du parc de repositionnement.